N° 219. CINQ CENTIMES Jeudi 27 Juin 1889

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue de Vieil-Abreuvoir, N° 19 TOURCOING, rue Neuve, 76

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 15 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 30 la ligne
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 50 la ligne
LOCRES . . . . . 1 fr. la ligne

Les annonces reçues à ROUBAIX-TOURCOING sont reçues aussi à PARIS, à l'Agence Havas, 10, rue de Châteaudun. Dans la BELGIQUE et la HOLLANDE, aux bureaux de l'Agence Havas, Bruxelles, Anvers et Amsterdam.

TÉLÉPHONE 9

LIRE

DANS

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

L'interpellation Laguerre
Disparition mystérieuse.
L'explosion de la rue Jean-sans-Peur, à Lille.
L'agression de Rondues.
La Fête du 84e de Ligne à Avesnes, etc.

ROUBAIX-TOURCOING de Juin 1889

LES HOMMES NOIRS

Les journaux catholiques nous ont fourni de longs détails sur les travaux de l'*Assemblée Provinciale de Flandre, Artois et Picardie*, qui tiennent ses assises à Lille, vendredi et samedi derniers.

En lisant la récit de la *Vraie France*, on se demande s'il n'agit des délibérations d'une assemblée profane ou de celles d'un Concile provincial. Tout pour l'Eglise, pour ses églises et pour ses prétentions; telle semble avoir été la devise de cette réunion d'aristocrates de vieille souche, de hobereaux obscurs, de bourgeois mal déraciné, de robins rapaces.

Il l'on ne nous donnerait que médiocrement, si l'on nous disait que tout ce monde-là a été affublé pour la circonstance, d'un stame ecclésiastique, et a dû être à genoux, devant l'image du roi Dieu, de celui qui n'est pas au coin du quai.

On sait qu'il y a deux grandes écoles réactionnaires : l'une, qui pense que le trône doit être mis sur l'autel, et l'autre qui veut mettre l'autel sur le trône. La première est avant tout royaliste, la seconde plus cléricale que monarchiste. C'est cette dernière qui, sans contestation, a donné sa physionomie et imposé ses doctrines à l'Assemblée Provinciale de notre région. Nos lecteurs vont en juger.

D'abord, la séance d'ouverture, a eu lieu, naturellement, dans la Basilique de Notre-Dame de la Treille. La messe solennelle et sermon. L'orateur chargé de haranguer l'assemblée, était monseigneur Bonnard. De quel évêque ce monseigneur là peut-il bien être titulaire ? Cela importe fort peu. C'est le langage du saint homme, qui seul doit nous occuper. Or, son sermon est d'un fanatisme accompli.

La Révolution et toutes les œuvres qui en sont issues, ont été anathématisées par l'esprit divin ; les cent ans écoulés depuis 1789, sont une honte pour l'humanité, et le devoir de tout bon chrétien est de réparer tous les ravages accumulés durant le cours de ce siècle néfaste, et restituer à l'Eglise ses anciennes prérogatives.

Le soir du même jour, réunion générale des membres de l'Assemblée, divisés en commissions et sous-commissions. Les travaux ouverts par une prière bien sentie faite par un chanoine ; après quoi, lecture est donnée d'une adresse au Pape, où il est dit, entre autres choses, que « le mal dont la France souffre, a sa principale cause *dans l'oubli des enseignements de la Sainte Eglise Romaine* », et où l'on forme le vœu que le Saint-Père recouvre bientôt son indépendance, c'est-à-dire soit remis à bref délai en possession du Pouvoir Temporel. Toujours la politique de la paix entre les hommes !

Mais ce ne sont là que les bagatelles de la porte. Ce qu'il fait voir, pour apprécier la prédominance de l'esprit clérical dans cette assemblée, c'est l'œuvre des commissions. L'une d'entr'elles, la commission du commerce et de l'industrie, était présidée, — détail caractéristique — par un abbé !!! Les autres avaient des lacs comme présidents, mais leurs résolutions n'ont pas été moins rétrogrades pour cela !

Aucune divergence d'idées n'a existé entre les membres de l'assemblée. Et tous se sont trouvés d'accord pour ratifier les vœux archi-cléricaux proposés par les commissions, et dont voici le résumé sommaire :

Droit de l'Eglise en matière d'enseignement à tous les degrés ; l'instruction religieuse obligatoire dans toutes les écoles ; droit pour les Facultés catholiques de conférer tous les grades académiques, y compris le baccalauréat ès-lettres et ès-sciences ; liberté des programmes d'études et des examens ; obligation pour l'Etat de subventionner les établissements d'instruction fondés par les cléricaux ; abolition des décrets interdisant le droit d'enseigner aux congrégations religieuses ; arbitrage du Pape dans les questions internationales et dans les questions ouvrières ; rétablissement de la liberté de tester qui était jadis la source de revenus considérables pour le clergé, etc., etc...

De R. au billet de confession, quelle distance y a-t-il ?

L'Assemblée Provinciale n'a pas borné à sa tâche. Elle a abordé bien d'autres sujets. C'est ainsi qu'elle s'est empressée de répudier, sur la proposition du chanoine Didiot, cette charte sublime qui fut rédigée par nos pères de la Constituante et qu'est devenue l'Evangile de tout l'Univers civilisé : la *Déclaration des droits de l'homme !*

Le chanoine Didiot a mieux que cela à offrir à la société moderne !

Et il a lu, en séance plénière, une *Déclaration des Droits du Christ et de son Eglise*, que l'assemblée a adoptée avec enthousiasme ! Interrogé l'admirable déclaration qui fut le manifeste du monde nouveau ! Celle du chanoine Didiot la remplacera désormais dans la mémoire des gens bien pensants !

Toutes ces résolutions réjouiront le cœur de Sa Sainteté Léon XIII, chef de l'Eglise romaine.

Si le pape ne règne pas encore sur le monde, il inspire au moins un empire absolu sur l'âme des vrais conservateurs.

Rien n'a été décidé dans le sein de l'auguste assemblée de Flandre, Artois Picardie, qui ne procède rigoureusement des préceptes et des enseignements de l'église.

La question des relations entre ouvriers et patrons, et tous les problèmes du travail, ont été traités suivant les règles du socialisme chrétien qui a pour apôtre M. de Mun, et qui ne vise à rien moins qu'à replacer les masses ouvrières, sous la discipline cléricale, par le rétablissement des corporations qui seraient, comme par le passé, fermées à tout travailleur suspect d'hérésie.

Dans l'ordre politique, l'assemblée a exprimé un vœu qui correspond également aux plus chères espérances de l'Eglise.

Elle a'est prononcée, en effet, pour la restauration des anciennes provinces. Voeu plein de sagesse, de patriotisme et d'opportunité, à l'heure où la France a besoin de concentrer toutes ses forces contre l'ennemi extérieur, pour défendre la frontière !

Mais, nous n'en finirions pas, si nous voulions relever chaque desideratum formulé par la pieuse assemblée provinciale. Disons seulement que la simple lecture des procès-verbaux de ses séances, évoque le souvenir de ce vieux refrain de Béranger :

Hommes noirs, d'où sortez-vous ?
Nous sortons de dessous terre...

Rentrez sous terre, hommes noirs. Vous avez fait un rêve insensé, en supposant que cette France émancipée et affranchie par la Révolution, pouvait être d'humeur, un jour ou l'autre, à ployer sa nuque à reprendre le dur collier de l'ancien régime.

Rentrez sous terre, revenants de l'aristocratie et renégats de la Révolution. La France de 1889 se rit de vos efforts impuissants, pour la ramener en arrière.

Elle ne veut pas vous connaître !

A.-G. CLAUDE.

NOTRE ARMÉE

L'armée française sera ainsi composée à partir du 1er juillet :

Armée active, classes 1858, 1857, 1856, 1885 et 1881.

Réservistes, classes 1880, 1886, 1882 et 1883.

Armée territoriale, classes 1875, 1874, 1873, 1872 et 1870.

Réservistes territoriaux, classes 1869, 1870 1871, 1872, 1873 et 1874.

Avec les années et l'évolution successive des contingents, il n'y a plus que la plus ancienne classe de la réserve de l'armée territoriale qui a fait campagne contre l'Allemagne...

Mais en 1886, combien de soldats alle mands avaient fait le coup de feu contre le Danemarck avant de vaincre l'Autriche ?

Pour n'avoir pas eu l'épreuve de la guerre, nos jeunes contingents affronteraient avec confiance une campagne où l'honneur national serait engagé, les bons cadres, une instruction solide des différentes réserves et des armes supérieures, nous mettent à l'abri de toutes les éventualités extérieures.

NOUVELLES MILITAIRES

Le repos du dimanche

Le décret du 7 août 1886 a consacré pour les hommes de troupe le repos absolu du dimanche et des jours fériés.

Cependant, des revues ont été passées le dimanche, pendant la dernière période de l'armée territoriale.

M. de Freycinet, ministre de la guerre en ayant été informé, a fait connaître aux chefs de corps que dans les territoriales, il convient au moins en employer autant que faire des vrais conservateurs.

Rien n'a été décidé dans le sein de l'auguste assemblée de Flandre, Artois Picardie, qui ne procède rigoureusement des préceptes et des enseignements de l'église.

La question des relations entre ouvriers et patrons, et tous les problèmes du travail, ont été traités suivant les règles du socialisme chrétien qui a pour apôtre M. de Mun, et qui ne vise à rien moins qu'à replacer les masses ouvrières, sous la discipline cléricale, par le rétablissement des corporations qui seraient, comme par le passé, fermées à tout travailleur suspect d'hérésie.

Dans l'ordre politique, l'assemblée a exprimé un vœu qui correspond également aux plus chères espérances de l'Eglise.

Elle s'est prononcée, en effet, pour la restauration des anciennes provinces. Voeu plein de sagesse, de patriotisme et d'opportunité, à l'heure où la France a besoin de concentrer toutes ses forces contre l'ennemi extérieur, pour défendre la frontière !

Mais, nous n'en finirions pas, si nous voulions relever chaque desideratum formulé par la pieuse assemblée provinciale. Disons seulement que la simple lecture des procès-verbaux de ses séances, évoque le souvenir de ce vieux refrain de Béranger :

Hommes noirs, d'où sortez-vous ?
Nous sortons de dessous terre...

Rentrez sous terre, hommes noirs. Vous avez fait un rêve insensé, en supposant que cette France émancipée et affranchie par la Révolution, pouvait être d'humeur, un jour ou l'autre, à ployer sa nuque à reprendre le dur collier de l'ancien régime.

Rentrez sous terre, revenants de l'aristocratie et renégats de la Révolution. La France de 1889 se rit de vos efforts impuissants, pour la ramener en arrière.

Elle ne veut pas vous connaître !

A.-G. CLAUDE.

BRAVACHES !

Pendant que M. Boulange, imitant en cela l'exemple des députés de la Droite, se toutefois il n'en a pas reçu le mot d'ordre, y va de son manifeste aux électeurs pour appeler les foudres de ceux-ci contre nos parlementaires, les trois bravaches qui se nomment Déroulède, Laguerre et Laisant parcourant le pays, une canne à la main, avec l'espoir d'épater les uns et d'intimider les autres.

Vraiment, sans la pitié que nous inspire la conduite extravagante de ces promeneurs enlevés, nous serions tentés de rire un brin au récit des moulinets du Don Quichotte de la Boulange et de ces excentricités accomplies, en plusieurs places publiques, sur un landau, par trois hommes politiques qui se ravalent au rang des pires chansiards.

Le chevalier de la Manche s'attaquait aux moulins dans chacun desquels il voyait un ennemi à terrasser.

Le chevalier de la Boulange ne rêve plus que le massacre des commissaires de police.

Si du fond de son landau qu'il a érigé en vaste champ de bataille, Déroulède en aperçoit un, il se sent pris tout à coup du désire de la persécution. Ne me touchez pas ! s'écrie-t-il en déployant sa taille et ses bras gigantesques.

Et il assène un grand coup de bâton sur la tête dudit commissaire, fût-il centrait.

Laguerre et Laisant, avocat et ingénieur, n'ont pas l'humeur belliqueuse de leur martial copain.

Calme, sourire sur lèvres, l'historien flagorneur pour l'audience et Laisant se drape fièrement dans cette inviolabilité parlementaire qu'il voudrait cependant voir disparaître avec tout ce qui est parlementaire.

Pauvres jocrisses ! Le ridicule, pas plus que la honte et l'infamie, ne les atteint ; ils en ont tellement pas la mesure.

Que voulez vous ? Le déshonneur n'est pas un mal pour qui ne le sent pas.

Quand nous aurons par hasard à nous occuper des faits et gestes de la Boulange, nous ne descendrons plus dans la sentine de ses rices, pour la remuer. Ce sent trop mauvais ! Mais nous nous montrerons injustes envers nous-mêmes et de gaieté de cœur, nous allions aussi nous priver de passer en revue ces ridicules, après avoir abandonné ses ignobles à ceux qui aiment de retourner ce qui est sale.

La lecture des journaux boulangistes ou des feuilles favorables à la Boulange, depuis la Cocarde jusqu'à la Lanterne, est remplie d'intérêt pour deux raisons.

Elle y trouve des appréciations extraordinaires qu'on y fait subir à la vérité.

D'après les comptes rendus des journées d'Angoulême et de Béziers, les populations de ces villes sont profondé la politique boulangiste et ses défenseurs attitrés.

Dans l'Hérault, Lissagaray n'a pu prendre la parole pour faire la conférence qu'il avait annoncée ; il a dû s'enfuir, pour échapper à un mauvais parti.

Et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que les reporters qui télégraphient ou écrivent ces mensonges à leurs journaux se figurent, le plus souvent, être de bonne foi. A force de mentir et de répéter le même mensonge, ils en sont persuadés de la véracité de leurs assertions.

— « On nous siffle ! Ce n'est pas vrai !! puisque nous nous applaudissons nous-mêmes ».

Voilà toute la morale de l'histoire.

C. W.

NOS DÉPÊCHES

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 25 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. de Freycinet a autorisé, en exécution du dernier vote de la Chambre, à demander un crédit supplémentaire de 2,665,000 fr. pour l'exercice 1889, en vue de faire passer un certain nombre de places du service de l'entreprise à celui de la gestion directe, pour le service des fourrages dans l'armée.

Le Conseil a chargé M. Thévenet, garde des sceaux d'interjeter appel à minima du jugement rendu lundi par le tribunal correctionnel d'Angoulême dans le procès intenté à MM. P. Déroulède, Laguerre et Laisant.

Chambre des Députés

Séance du 25 Juin

AVANT LA SÉANCE

Demande de poursuite

Paris, 25 juin. — Les délégués des syndicats des bureaux de placement de Paris viennent de déposer une demande en autorisation de poursuites contre M. Basly, en raison des articles publiés contre par eux et déposés dans un journal.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

Interpellation de M. Laguerre

M. le président. — J'ai reçu de M. Laguerre et Laisant une demande d'interpellation ainsi conçues :

« Nous demandons à interpeller le gouvernement sur la violation de l'immunité parlementaire et sur la situation que n'a pas gouvernement le jugement d'Angoulême.

M. Tirard, président du Conseil. — Le gouvernement est sur ses gardes.

Il estime pourtant que ce qui importe le plus actuellement, c'est le vote du budget. (Exclamations à droite. — Bruits)

Cependant, le gouvernement est prêt à accepter la discussion pour demain. Toutefois, je le répète, il est prêt à repousser la Chambre, prononcer qu'il y a lieu à discussion immédiate. (Très bien, très bien, sagesse).

M. Basly. — Je n'opposerai au renvoi à vendredi des séances de ce jour doivent être consacrées aux discussions purement ouvrières.

M. Laguerre. — Je demande que la discussion soit mise prochaine que possible ; il n'est pas possible que la Chambre continue à supprimer, en fait, le droit d'interpel ation.

M. Andrieux. — Le gouvernement viole ce droit tous les jours. (Très bien à droite).

M. Laguerre. — L'immunité des représentants du peuple a été violée sur ma personne. Cela n'est pas douteux ; mais il est quelque chose de plus grave que mon cas ; il est quelque chose de plus grave que mon cas ; il est quelque chose de plus grave que mon cas ;